

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS AVEC TIRAGE AU SORT ET OBLIGATION D'ACHAT

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Made in Calvados, domicilié au 12 rue Saint-Pierre 14000 Caen, désigné ci-après "l'organisateur". Ce jeu est en collaboration avec la société By Journou et son artiste peintre Arnaud Journou.

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 3 x Bouteille de Calvados du Château du breuil personnalisée par l'artiste peintre Arnaud Journou, d'une valeur commerciale unitaire de 500 € ;
- 3 x Bouteille de Calvados arrangé de Cabrakan personnalisée par l'artiste peintre Arnaud Journou, d'une valeur commerciale unitaire de 500 €.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés. La remise des lots n'impliquera aucuns frais pour les participants. La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent. Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Le jeu concours avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes : Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisateur », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisateur » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

4. Frais de participation

La participation au présent jeu-concours implique les frais suivants : La participation au concours est automatiquement validée dès que la personne réalise 50€ d'achats sur le site de madeincalvados.com ou au magasin Made in Calvados à Caen.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 10/06/2022 au 18/06/2022. Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite. La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Jeu concours du madeincalvados.com : Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante : madeincalvados.com
Pour participer au jeu, il suffit :
 - d'être majeur,
 - de renseigner ses coordonnées complètes (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone) dans le formulaire d'inscription,
 - de passer une commande de plus de 50€ d'achat TTC.La participation est ensuite validée automatiquement.

- Jeu concours en magasin Made in Calvados : Les participants doivent se rendre au magasin Made in Calvados l'adresse postale suivante : 12 rue saint-pierre 14000 Caen
Pour participer au jeu, il suffit :
 - d'être majeur,
 - d'acheter plus de 50€ de produits,
 - de renseigner ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et numéro de téléphone) dans le formulaire d'inscription.

- Jeu concours sur le réseau social Instagram de Made in Calvados : Les participants doivent se rendre sur le profil Instagram de Made in Calvados (@made.in.calvados).
Pour participer au jeu, il suffit :
 - d'être abonné à au compte,
 - d'aimer le post expliquant le concours.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante : les noms des participants seront imprimés et ajoutés dans une urne. Il y aura au total 3 urnes : les participants du site internet, les participants du magasin et les participants d'Instagram.

Les gagnants seront tirés au sort le samedi 18 juin à 16H dans le magasin Made in Calvados au 12 rue Saint-Pierre à Caen par Maître Bibou, le fils d'Arnaud Journou.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 18/06/2022. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.